

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Revalorisation de la redevance d'usage au 1er janvier 2011 - Décisions
--

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe d'usage des abattoirs a été remplacée par une redevance d'usage des abattoirs (CGCT, art. L 2333-1).

Cette redevance est composée d'une part destinée à couvrir les charges du service et d'une part destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à la charge de la collectivité propriétaire, et qui lui est reversée en fin d'année en fonction du tonnage réalisé.

Il est proposé de majorer la redevance d'usage de 1,5 % à compter du 1^{er} janvier 2011, tout en maintenant la part qui sera reversée à la collectivité propriétaire au montant de 23,63 € la tonne.

Les prestations liées aux abattages familiaux ne seront pas augmentées, ayant fait l'objet d'une augmentation en 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 113 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2333-1 dans sa version issue de l'article 113 de la loi ci-dessus,

VU le code rural,

VU le décret n° 2009-1769 du 30 décembre 2009 relatif aux établissements d'abattage,

VU l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

VU les délibérations n° 2009/0928 et 2009/0930 du Conseil de Communauté du 18 décembre 2009,

VU la délibération n° 2010/0246 du Conseil de Communauté du 16 avril 2010,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation du 5 novembre 2010,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant que pour tenir compte des charges supplémentaires supportées par la Régie dans le cadre de l'exploitation d'un tel établissement, il convient de majorer la redevance d'usage de 1,5 % à compter du 1^{er} janvier 2011,

DECIDE :

Article 1 :

La redevance d'usage est majorée de 1,5 % au 1^{er} janvier 2011.

Les nouveaux montants sont repris dans le tableau ci-joint.

**TARIFS D'ABATTAGE AU 1er JANVIER 2011
PRIX A LA TONNE**

ESPECES TRAITEES	REDEVANCE D'USAGE
GROS BOVINS	
JEUDI	172,75 €
AUTRES JOURS	158,83 €
RITUELS	177,96 €
Tarifs dégressifs (sauf jeudi)	
1 à 100 000 Kg/mois	158,83 €
au-delà de 100 000 Kg mois	106,57 €
MOUTONS Chèvres	183,21 €
AGNEAUX Chevreaux	275,54 €
CHEVAUX	
<u>Tarifs dégressifs</u>	
0 à 30 000 Kg/mois	171,19 €
30 001 à 35 000 Kg/mois	165,98 €
35 001 à 40 000 Kg/mois	160,73 €
0 001 à 45 000 Kg/mois	155,52 €
45 001 à 50 000 Kg/mois	150,29 €
au-delà de 50 000Kg/mois	145,05 €
PORCS	
<u>Tarifs dégressifs</u>	
1 à 70 000Kg/mois	124,69 €
70 001 à 140 000Kg/mois	122,33 €
au-delà	116,07 €
Porcelets	364,07 €
Veaux	167,52 €
Veaux Rituels	178,50 €

ABATTAGE FAMILIAL (INCHANGE)	L'ABATTAGE UNIQUEMENT/UNITE
BOVINS-CHEVAUX	87,18 €
MOUTONS-CHEVRES-PORCS	59,48 €
AGNEAUX-CHEVREAUX- PORCELETS	54,38 €
VEAUX	74,88 €

Article 2 :

Les prestations liées aux abattages familiaux ne sont pas augmentées.

Article 3 :

La part de la redevance d'usage destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à la charge de la collectivité propriétaire est maintenue au montant de 23,63 € la tonne. Cette part sera reversée à la collectivité propriétaire en fonction de ce montant et du tonnage réalisé en 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2010

M. CLAUDE SOUBIRAN